SYNDICAT MIXTE ASSE BLÉONE

BULLETIN DE LIAISON
2022 • N°11

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

Syndicat Mixte Asse Bléone
Immeuble la Gineste
2, chemin de Caguerenard – 04000 DIGNE-LES-BAINS
Tél. : 04.92.34.59.15
https ://asse.bleone.fr

LE SYNDICAT MIXTE ASSE BLÉONE

ÉDITORIAL

par Gilles PAUL,
Président du Syndicat Mixte Asse Bléone

L'année 2022 que nous venons de terminer nous a enfin permis de sortir des restrictions provoquées par la pandémie Covid.
Malheureusement nous avons subi une sécheresse historique dans l'ensemble de nos bassins et particulièrement sur l'Asse où l'interdiction de prélever est tombée à la fin du mois de juillet. Les conséquences de cet aléa climatique sont très importantes. Économique pour l'agriculture et le tourisme et forte mortalité pour la faune et la flore aquatique.
Nous devons absolument continuer à travailler sur le PGRE (plan de gestion de la ressource en eau) afin d'anticiper ce type d'événement.
L'étude hydrogéologique que l'on conduit actuellement sur la nappe alluviale de l'Asse, devrait nous apporter des éléments solides pour affiner notre PGRE.
Un autre souci de l'année écoulée c'est la difficulté d'obtenir le quorum à nos conseils syndicaux (un conseil a dû être reporté). C'est frustrant pour les personnes présentes mais aussi pour notre personnel qui s'investit sans compter pour notre structure. Sur ce sujet nous devons aussi agir. En travaillant avec nos 3 EPCI pour trouver une représentation aussi efficace avec moins de représentants à nos conseils syndicaux. Si nous trouvons la bonne formule, il nous faudra modifier nos statuts.
Du côté des travaux nous avons mené à bien des chantiers importants (voir bulletin) et je tiens à remercier et à féliciter notre personnel pour leur engagement tout au long de l'année.
Bonne lecture et bonne année ; je vous souhaite à toutes et à tous, la santé, la sérénité et le bonheur de vivre dans nos belles vallées.

Qui est le Syndicat Mixte Asse Bléone ?

Le Syndicat Mixte Asse Bléone est une collective territoriale. Il existe depuis le 1er janvier 2020. Il est issu de la fusion de deux syndicats intervenant historiquement sur les bassins versants de l'Asse et de la Bléone ; le Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse (SMDBA) et le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB).
Ils se sont regroupés pour mieux répondre aux évolutions réglementaires notamment induites par l'entrée en vigueur de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ; la fameuse GEMAPI.
Cette compétence est définie par la loi comme couvrant les études et travaux, présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence et visant :
- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La GEMAPI est normalement prise en charge par les intercommunalités ; à savoir les communautés de communes et communautés d'agglomération.
Toutefois, pour des raisons de cohérence géographique et de compétences techniques, ces collectivités s'appuient souvent sur des syndicats de rivière tels que le Syndicat Mixte Asse Bléone.
Aussi, depuis 2020, les 3 intercommunalités présentes sur le territoire de compétence du Syndicat sont devenues membres du Syndicat pour lui déléguer ou transférer des missions relevant de la GEMAPI. Ce sont :
- La Communauté d'Agglomération « Provence Alpes Agglomération » (PAA)
- La Communauté d'Agglomération « Durance Luberon Verdon Agglomération » (DLVAgglo)
- La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV)

Les membres historiques des syndicats de l'Asse et de la Bléone sont toujours adhérents au Syndicat ; ce sont :
- Le Département des Alpes de Haute Provence.
- Les 43 communes suivantes : Aiglun, Auzet, Barles, Barras, Barrême, Beaujeu, Beynes, Blieux, Bras d'Asse, Brunet, Champtercier, Châteauredon, Chaudon-Norante, Clumanc, Digne-les-Bains, Entrages, Estoublon, Hautes-Duyes, La Javie, La Robine-Sur-Galabre, Le Brusquet, Le Castellard-Mélan, Le Castellet, Le Chaffaut-Saint-Jurson, Le Vernet, L'escale, Malijai, Mallemoisson, Marcoux, Mézel, Mirabeau, Moriez, Oraison, Prads-Haute-Bléone, Saint Jeannet, Saint-Julien d'Asse, Saint-Lions, Selonnet, Senez, Tartonne, Thoard, Valensole et Verdaches.

Vous avez dit « intérêt général » ?

Cette notion fonde l'action de l'État, des collectivités territoriales et par extension, celle du Syndicat Mixte Asse Bléone.
On peut la définir comme « ce qui est pour le bien public » ou « ce qui est bénéfique à l'ensemble des membres d'une communauté ».
En d'autres termes, il s'agit, pour l'État et les collectivités territoriales, de porter des actions présentant une valeur ou une utilité pour la société et de les faire prévaloir sur certains intérêts p articuliers.
L'investissement de fonds publics sur des terrains privés doit donc être justifié par cet intêrét général.

Comment fonctionne-t-il ?

Chaque collectivité membre du Syndicat dispose de représentants parmi les élus communaux, intercommunaux et départementaux.
Les 93 élus siègent tous au sein du « Comité Syndical ». Cette assemblée se réunit tous les 2 à 3 mois. Le Comité Syndical décide de l'ensemble des actions à engager et administre la structure (vote du budget,...).

Le Bureau du Comité Syndical est composé d'un nombre d'élus plus réduit. Il dispose de délégations décidées par le Comité Syndical. Les élus du Bureau se réunissent tous les mois ou tous les 2 mois. Les membres actuels du Bureau sont :

- Président : Gilles PAUL
- 1er Vice-Président : Michel BLANC
- 2ème Vice-Président : Gérard IAVARONE
- 3ème Vice-Président : Alain COULLET
- 4ème Vice-Président : Gilles MEGIS
- 5ème Vice-Président : Michel GOSSA
- 9 membres : Denis BAILLE, Roland BAYLE, Sébastien BEE, Bernard FAURE, Benoît GAUVAN, Serge LABOURASSE, Fabien LEBRE, Philippe PERRODO et Jean REMUSAT.

Les actions confiées par les collectivités membres, dont vous trouverez des illustrations dans ce bulletin, sont conduites par une équipe de 7 agents :

Le Syndicat Mixte Asse Bléone dispose d'un site internet :
https ://asse.bleone.fr

Vous y trouverez des informations générales sur le Syndicat (élus, statuts,...) ainsi que des pages dédiées à chaque rivière.
Des chapitres spécifiques sont proposés pour les deux contrats de rivières animés par le Syndicat (sur l'Asse et la Bléone) ainsi que le site Natura 2000 de l'Asse.
Un espace « documentation pédagogique » vous est également proposé. Vous pourrez y consulter certains documents (bulletins de liaison, guide à destination des riverains et usagers de cours d'eau, guide « jardiner sans pesticides ») ainsi que des informations sur la compétence GEMAPI, les travaux en rivière, la cartographie des cours d'eau, les zones humides, la continuité écologique et les adous.

Secrétariat/Comptabilité
Béatrice SAVOYE
04.92.34.59.15
asse.bleone@orange.fr

Direction / Coordination technique
Caroline SAVOYAT
07.86.73.68.45
contrat.bleone@orange.fr

Syndicat Mixte Asse Bléone
Immeuble la Gineste
2, chemin de Caguerenard
04 000 DIGNE LES BAINS
04.92.34.59.15

Chargée de missions
« Contrat de rivière Bléone, continuités écologiques et réglementation »
Caroline SAVOYAT
07.86.73.68.45
contrat.bleone@orange.fr

Chargée de missions
« Natura 2000 et contrat de rivière Asse, zones humides et biodiversité »
Ophélie CUSSAC
06.87.23.00.37
asse.biodiv@orange.fr

Chargée de missions
« Hydraulique et hydromorphologie »
Laura VINAI
06.32.00.64.33
hydro.bleone@orange.fr

Chargée de missions
« Hydrogéologie et ressource en eau »
Assiata TRAORE
06.75.95.30.86
nappe.asse@orange.fr

Technicien « Bléone »
Jérémie TALANCIEUX
07.85.35.39.51
technicien.bleone@orange.fr

Technicien « Asse, Blanche et Rancure »
Cédric GOUT
06.31.78.52.79
technicien.asse@orange.fr

Contrat de rivière
L'Asse et ses affluents

La phase 2 officiellement lancée !

Le 20 juin 2022, les acteurs impliqués dans la démarche de Contrat de Rivière se sont réunis pour signer la phase 2 du Contrat de Rivière « L'Asse et ses affluents ». Parmi les personnalités présentes, nous pouvons citer :

• **Claude SEGOND**,
Maire de la commune de Mézel,

• **Michel BLANC**,
Vice-Président du Syndicat Mixte Asse Bléone,

• **Annick MIEVRE**,
Directrice de la Délégation PACA-Corse de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,

• **Jean-Charles BORGHINI**,
Conseiller Régional de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

• **Paul-François SCHIRA**,
Secrétaire général de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence.

La phase 2 de ce premier contrat de rivière comporte 57 actions portées par 22 maîtres d'ouvrage pour un montant total de 4 173 007 €.
Pour mémoire, la phase 1 du Contrat comportait 46 actions dont plus de 80 % étaient achevées ou avaient été engagées en 2021 lors du bilan mi-parcours.

Syndicat Mixte Asse Bléone

Effacement du seuil de l'ASA des canaux d'Estoublon sur l'Estoublaïsse (prise d'eau du Martinet)

En février 2015, l'ASA des canaux d'Estoublon s'était vu notifier son obligation de rétablir la continuité écologique au droit de la prise d'eau du Martinet sur l'Estoublaïsse. Cette prise d'eau constituait en effet un obstacle au transport des sédiments et à la circulation des poissons.
Pour répondre à ses obligations, l'ASA avait décidé de procéder à un effacement complet du seuil. Toutefois, compte tenu de l'étendue et de l'importance de ces travaux, l'ASA a sollicité le Syndicat Mixte Asse Bléone afin qu'il reprenne le projet et le mène à bien.
Grâce à la collaboration de la commune d'Estoublon et aux financements conséquents de l'Agence de l'Eau (80 %) et de la Région (20 %), le Syndicat a pu, engager sereinement les travaux d'effacement du seuil de la prise d'eau du Martinet sur l'Estoublaïsse en septembre 2022.

En plus du retrait de la totalité du seuil constitué en enrochements bétonnés, d'autres travaux ont été conduits pour renaturer le cours d'eau et accompagner les effets de l'abaissement du lit de la rivière en amont du seuil. Ce sont :
• L'élargissement et le retalutage du lit de l'Estoublaïsse, y compris la suppression des aménagements existants dans le lit (cabanon, protections de berge,...).
• Le confortement des berges sur les deux rives (enrochements et génie végétal) et la pose d'un pavage de fond à l'aval.
• Le prolongement du canal dans la berge en rive droite, l'installation d'un dispositif de dévalaison piscicole dans ce canal et le busage du canal existant à l'aval de la surverse actuelle.
Les travaux sont quasiment achevés en fin d'année 2022. Seule l'opération de prolongement et de busage du canal en rive droite reste à finaliser.
Le coût total de l'opération devrait s'établir à environ 410 000 € TTC.
La maîtrise d'œuvre a été confiée à la société HYDRETUDES de Gap et les travaux ont été réalisés par VINCI Construction Terrassement.

Commune de Moriez

Réalisation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable (SDAEP) de Moriez

Dans l'objectif d'améliorer les connaissances sur son réseau d'eau potable et de planifier des travaux d'amélioration du rendement de ce réseau, la Commune de Moriez a entrepris et aujourd'hui finalisé son schéma directeur d'adduction en eau potable (SDAEP).
In fine, le but est de réaliser des économies d'eau à l'échelle de la commune.
Globalement, un SDAEP permet :
• de réaliser le zonage d'alimentation en eau potable de la commune ;
• de prioriser et de planifier les actions à entreprendre en fonction des diagnostics établis.
Pour Moriez, le coût de cette action s'élève à 27 585 € TTC.
Elle a été financée par l'Agence de l'Eau (50 %) et le Département (20 %).
Les élus de la commune, très sensibilisés à la question de l'eau, ont notamment sollicité la présence du Syndicat Mixte Asse Bléone lors du marché aux fleurs le 29 mai 2022. La maquette pédagogique présentée ci-contre a ainsi pu être exposée et présentée par les agents du Syndicat.

GESPER

Actions de sensibilisation et de mobilisation sur les économies d'eau

Parmi les actions de sensibilisation entreprises par l'association GESPER dans le cadre du Contrat de Rivière, on peut citer la création de la maquette interactive représentant le bassin versant de l'Asse. C'est un véritable outil d'apprentissage destiné à un large public et qui permet de comprendre les enjeux liés à la ressource en eau du bassin versant de l'Asse.
Accompagnée de ses différents panneaux et de leurs éléments mobiles, la maquette propose 5 thématiques autour de l'eau : hydrogéologie du bassin, climat et pluviométrie, biodiversité, usages de la ressource et mesures pour économiser l'eau.
La maquette a été présentée et animée à 6 reprises en 2022 lors d'événements grand public et lors de la signature de la phase 2 du Contrat de Rivière.
L'action de sensibilisation portée par l'association GESPER a fait l'objet de financements de l'Agence de l'Eau (50 %) et de la Région (30 %).
Son coût final est de 17 000 € HT.

L'animation du site Natura 2000 de l'Asse

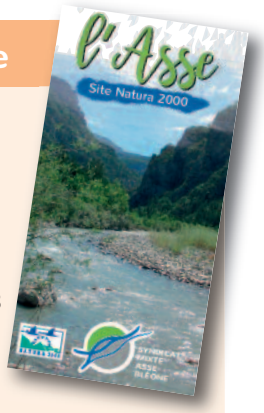

Le réseau Natura 2000 est le plus grand réseau mondial de protection de la biodiversité.
Ce programme européen a pour but de concilier la préservation de l'environnement et les activités humaines.
Le Syndicat est animateur de ce site depuis 2013 et bénéficie de financements de l'État français et de l'Union européenne via le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).
Ce site se compose de 34 habitats d'intérêt communautaire qui abritent une riche biodiversité patrimoniale.
On peut citer l'Ecrevisse à pattes blanches, l'Azuré de la sanguisorbe, le Castor d'Europe ou encore de nombreuses chauves-souris tel que le Petit rhinolophe. En 2022, l'animation du site Natura 2000 a notamment été marquée par :

Réalisation de chantiers écoles dans le but d'entretenir les habitats de l'Azuré de la sanguisorbe.
Pour rappel, le site de l'Asse abrite une population d'Azuré de la sanguisorbe, espèce rare et protégée présente sur la commune de Barrême. Cette espèce est fortement liée à sa plante hôte : la sanguisorbe officinale, qui pousse dans les prairies humides et en bordure de fossés.
Le Syndicat a monté un partenariat avec le lycée agricole de Carmejane depuis 2020, qui a permis de réaliser en 2022 :
• Un chantier école en janvier 2022, afin de débroussailler et ouvrir les milieux aux abords des fossés à sanguisorbes ;
• Un chantier école en octobre 2022, afin de réitérer les opérations de débroussaillement et d'expérimenter des opérations de transplantation de sanguisorbes.

Réalisation d'un flyer Natura 2000
Aucun document de communication n'existait sur le site N2000 de l'Asse avant la création d'un flyer en 2022.

Hiérarchisation des gîtes à chiroptères du site de l'Asse
Une étude sur les gîtes à chauves-souris du site de l'Asse a été réalisée par le bureau d'études GEOECO. Elle a permis :
• de contrôler 285 gîtes
(ponts, cavités souterraines et bâtiments),
• d'évaluer leur potentialité d'accueil pour les chauves-souris,
• de prioriser les actions à mettre en œuvre.

Le temps du bilan…

Le Contrat de Rivière « Bléone et affluents », signé en 2015 s'est achevé en 2022. Après 8 années de mise en œuvre, il est temps de faire un bilan complet de la démarche tant sur le plan technique que financier.
L'évaluation globale de la démarche sera également conduite et permettra, in fine, de lister les possibilités de poursuite de la démarche de gestion concertée sur le territoire et d'étudier leur pertinence. Cette partie du bilan, externalisée par le Syndicat, sera basée sur une approche sociologique qui mobilisera l'ensemble des acteurs du territoire.
Le bilan technique et financier est à ce jour clôturé et l'on peut collégialement se féliciter d'un taux de réalisation **atteignant les 70 %**. Près de 14 millions d'€uros ont été investis sur le territoire dans le cadre de ces 8 années de Contrat de Rivière.
Même si la démarche de contrat est officiellement terminée, **les 16 actions non achevées en 2022 se poursuivront.**

Provence Alpes Agglomération

Remplacement de la station d'épuration actuelle du Vernet (action A_10)

La station d'épuration des eaux usées de la commune du Vernet date de 1972. L'installation est aujourd'hui vétuste et la qualité du rejet dans le Bès est insuffisante.
Soucieux de traiter cette source de pollution pour la rivière, les élus de la commune du Vernet ont engagé les études préliminaires en 2018-2019. En préalable parallèle, d'importants travaux d'élimination des eaux claires parasites ont été conduits.
Depuis le 1er janvier 2020, Provence Alpes Agglomération s'est vue confier la compétence « Eau et assainissement ».
L'intercommunalité a donc poursuivi le projet initié par la commune.
Le chantier devrait débuter au printemps 2023.
La filière retenue est un couplage MBBR *(Moving Bed Biofilm Reactor)* avec filtration sur lits plantés de roseaux pour traiter les boues.
Cette action prioritaire du Contrat de Rivière est estimée à 1 010 000 € HT. Elle bénéficiera du financement de l'Agence de l'Eau et du Département des Alpes de Haute-Provence.

CPIE Alpes de Provence

"À l'école de la Bléone" (action C1_2)

Depuis la signature du Contrat de Rivière en 2015, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Alpes de Provence conduit des programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable dans les établissements scolaires de la vallée.
Après un travail de préparation des outils pédagogiques spécifiques au bassin versant, ce sont les élèves et étudiants de 35 classes soit 711 élèves que les animateurs du CPIE ont pu informer sur les enjeux et les actions du Contrat de Rivière ou bien encore sur les particularités de nos milieux et de nos paysages. Il s'agit également de favoriser la prise de conscience de chacun sur les usages et sur les enjeux du partage de l'eau par tous.
Les productions des enfants ont notamment pu être exposées lors de plusieurs fêtes de rivière organisées par le CPIE en partenariat avec la Syndicat, la FNE et l'AAPPMA.
Les interventions des deux premières années scolaires (2016-2017 et 2017-2018) ont été financées par l'Agence de l'Eau et la Région.
La crise sanitaire et l'arrêt des financements de la Région n'ont pas permis au CPIE de reconduire les animations depuis 2019.

Syndicat Mixte Asse Bléone

Travaux de confortement du système d'endiguement "Bléone" à Digne les Bains – Secteur du palais des congrès (action B2_37)

Démarrés en août et finalisés à la mi-octobre 2022, les travaux de confortement des 360 m de digue devant le palais des congrès ont été réalisés dans d'excellentes conditions techniques.
Sur ce linéaire, la digue était en mauvais état.
Des sondages géotechniques avaient notamment montré un défaut du niveau des fondations sur cette section.
L'entreprise COZZI (Annot, 04) a été retenue suite à un appel d'offres pour réaliser les travaux de confortement. Le suivi du chantier a été assuré par notre maître d'œuvre, la société HYDRETUDES basée à Gap.
Le budget final, de 353 000 € HT, a été entièrement financé par Provence Alpes Agglomération (PAA) dans le cadre de l'exercice de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).
PAA avait mandaté le Syndicat Mixte Asse Bléone pour conduire cette opération.

Arasement complet du seuil du Pont des Chemins de Fer sur la Bléone (action B1_9)

Après plus de 13 mois de travaux répartis entre 2020 et 2022, la Bléone a enfin retrouvé un écoulement sans entrave au droit du pont des Chemins de Fer de Provence. En effet, en mars 2022, les derniers coups de pelles ont été donnés pour restaurer la continuité écologique au droit du seuil associé au pont des CFP et qui mesurait plus de 3 mètres de haut. À cause de cette hauteur, il était totalement infranchissable pour la faune piscicole et il perturbait sensiblement le transport sédimentaire par la Bléone en crue. Le lit de la rivière était très haut en raison des alluvions qui s'accumulaient en amont du « barrage » formé par le seuil. Cela accentuait les risques d'inondation.

Les travaux d'effacement eux-mêmes ont duré, tout au plus, quelques semaines et ne présentaient aucune difficulté technique.

Les interventions les plus conséquentes ont consisté à anticiper l'effet de cet effacement sur le fond de la rivière. Ce dernier allant sensiblement s'abaisser en amont du seuil (plus de 2 m de creusement par endroits), il a fallu préalablement procéder aux travaux suivants :

• Le confortement des fondations des digues situées en amont rive gauche sur 2.3 km environ. Il s'agissait de positionner de nouveaux enrochements fondés sous le futur niveau du lit de la Bléone modélisé après retrait du seuil. Un aménagement particulier a été réalisé pour le canal de Gaubert.

• Le confortement des fondations des deux appuis (piles) du pont des CFP. Cela a été la partie la plus sensible de l'opération car les fondations historiques du pont ont été mises à rude épreuve pendant les travaux. Ce pont métallique de type « Eiffel » a été construit à la fin des années 1800. Les piles et culées ont été édifiées grâce à la méthode utilisant les caissons à air comprimé.

Les caissons métalliques historiques ont été consolidés, sur 4 mètres de haut, par la mise en place de 3 hauteurs de tirants et un béton projeté ferraillé de 35 cm d'épaisseur. Pour augmenter la profondeur d'ancrage, 240 micropieux de 6 mètres de long ont ensuite été battus sous le niveau du béton et reliés au béton supérieur à l'aide d'une longrine en béton armé.

• Le confortement de la protection de berge le long de la RN85 en rive droite de la Bléone sur plus de 1,1 km. Il s'agissait là aussi de consolider le niveau de fondation de cet ouvrage afin qu'il résiste à l'enfoncement du lit programmé.

Des mesures environnementales ont également été menées pour accompagner le projet : végétalisation du sommet des digues, végétalisation en retrait des digues, création d'un espace fleuri et adaptation de l'éclairage public. Elles avaient été définies par des écologues dans le cadre de l'étude d'impact du projet menée en 2016.

Dans cette affaire, plusieurs maîtres d'ouvrage étaient concernés :

• Le service des Chemins de Fer de Provence de la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour le pont et le seuil

• Provence Alpes Agglomération (PAA) pour les travaux sur les digues de rive gauche

• La Direction Interdépartementale des Routes (DIR) – Méditerranée pour les travaux sur la rive droite le long de la RN85.

Dans un objectif de cohérence et de coordination des chantiers, ces institutions ont confié au Syndicat Mixte Asse Bléone le rôle de « maîtrise d'ouvrage unique ». C'est donc lui qui a assuré la conduite administrative, technique et financière du projet.

Un groupement de maîtres d'œuvre (HYDRETUDES, SAGE et ITC), un coordonnateur SPS - Sécurité Protection de la Santé (Bureau VERITAS) ainsi qu'un coordonnateur environnemental (SEGED) ont été recrutés par le Syndicat pour l'accompagner dans cette lourde tâche.

Côté entreprises de travaux, ce sont principalement 6 sociétés qui ont assuré la mise en œuvre : COSEPI France, COZZI, FREYSSINET, MINETTO Stéphane TRON TP et SACTP OLIVERO.

Pour les travaux sur le seuil, les confortements du pont et des digues de rive gauche, le montant total des dépenses s'élève à 3 196 556.37 € TTC. Des financements exceptionnels approchant les 100 % ont été mobilisés auprès de l'Europe (fonds FEDER) et de l'Agence de l'Eau.

L'autofinancement restant à la charge de PAA et de la Région s'élève à « seulement » 84 000 €.

Pour les travaux de la RN85, la DIRMED a pu bénéficier d'une subvention de 70 % du montant des dépenses de 556 513.52 € TTC.

Un immense merci à l'ensemble des partenaires associés à ce chantier… un peu fou !

LES BASSINS VERSANTS DE LA BLANCHE, DU RANCURE ET DES RAVINS DE VOLONNE ET DE L'ESCALE

La vallée de la Blanche

Depuis 2020, le Syndicat Mixte Asse Bléone intervient, pour le compte de Provence Alpes Agglomération et le Conseil Départemental 04, dans l'entretien de la végétation rivulaire de la Blanche et de ses affluents.
Ces interventions sont couvertes par une autorisation préfectorale obtenue après enquête publique. Cette autorisation porte notamment la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) des travaux et légitime donc l'engagement de fonds publics sur des terrains privés puisque l'intérêt général a été démontré.
En 2022, la troisième campagne de travaux a concerné plus de 7 km de rivières sur les communes de Selonnet, Seyne et Montclar.
La Blanche, le riou de Chabanon, le vallon de Méarze et les ravins des Clapes, de Lancière, de Saint Anne et de Charcherie ont fait l'objet de travaux de débroussaillage, de coupes de réouverture, de coupes de stabilité, de façonnage et d'enlèvement des embâcles les plus problématiques. Localement, certains îlots végétalisés dans le lit de la Blanche ont été mis à nu afin de faciliter la mobilité des graviers pendant les crues. Cette campagne de travaux a été financée à hauteur de 30 % par l'Agence de l'Eau.
Une nouvelle campagne est en préparation pour l'automne 2023. Elle concernera la Blanche, la Blanche du Fau, le riou Bourdous et les ravins de l'Allavard, de Sousaret, du Haut Chardavon, du Col et de la Cayche sur les communes de Seyne les Alpes et de Saint Martin les Seyne.
En parallèle, le Syndicat Mixte Asse Bléone s'est également chargé de compléter l'inventaire des zones humides de la vallée, en concertation avec les élus du territoire et de faire un porter à connaissances. La réalisation d'un plan de gestion en faveur de ces zones humides reste à venir.

Photos de la Blanche avant/après les travaux

Le Val de Rancure

Dès réception de l'arrêté préfectoral d'autorisation le 12 janvier 2022, les premiers travaux d'entretien de la végétation du Rancure et de ses affluents ont été engagés. Afin de respecter les calendriers écologiques et notamment la nidification des oiseaux, ces travaux ont été achevés avant la mi-mars.
Une deuxième campagne de travaux a pu être entièrement réalisée entre octobre et novembre 2022. Sur le Rancure à Entrevennes et sur le ravin de Maucoues à Puimichel, les interventions ont été manuelles (bûcherons à pied). Des travaux manuels ont été couplés à des opérations mécanisées sur le torrent de Puimichel à Puimichel et au Castellet ainsi que sur le Rancure à Oraison. Sur ce dernier site, le lit du Rancure, envahi par la végétation, a été rouvert à l'aide d'une pelle mécanique.
A l'automne 2023, ce sont 4 km du Rancure à Entrevennes, Le Castellet et Oraison qui seront entretenus. Des interventions plus localisées sont également prévues sur le torrent de Puimichel et le ravin de St Sauveur à Entrevennes.

Les ravins de Volonne et de l'Escale

Grâce à l'obtention des autorisations administratives en janvier 2022, la première campagne de travaux d'entretien a été réalisée entre le 15 février et le 1er mars 2022 sur les ravins de Cote Rousse et de la Grave à Volonne ainsi que sur le torrent des Graves et le ravin de Tollonnet à l'Escale.
La deuxième campagne de travaux sera conduite avant début mars 2023 et concernera le ravin de Taravon à Volonne, le ravin de la Chapelle/ravin de Fabre à l'Escale et enfin le ravin de la Pierre Taillée qui constitue la limite administrative entre les deux communes.

Le présent bulletin est édité grâce aux cotisations annuelles versées au syndicat par Provence Alpes Agglomération (PAA), Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVAgglo), la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV), le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence ainsi que par ses 43 communes adhérentes.

Directeur de publication : Gilles PAUL • Rédaction : Caroline SAVOYAT, Ophélie CUSSAC
Crédit photos : Syndicat Mixte Asse Bléone et FDAAPPMA 04 • Impression : Pigment Noir - Digne-les-Bains
Contacts : Général < asse.bleone@orange.fr > – Asse < asse.biodiv@orange.fr >
Bléone et autres cours d'eau < contrat.bleone@orange.fr >